



Déclaration liminaire CCMA du 2 juillet 2026

Monsieur le Ministre
Monsieur le Recteur
Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA

C'est dans un contexte de canicule, que nous ouvrons cette CCMA. La session des examens 2026 illustre, une fois de plus, une gestion déconnectée de la réalité humaine de nos métiers.

1. Urgence climatique dans les classes : des personnels et des élèves à bout de souffle
« *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs.* » Telle était la phrase historique prononcée par l'ancien président de la République lors du IV^e Sommet de la Terre à Johannesburg, le 2 septembre 2002. C'était il y a vingt-quatre ans, et nous sommes en 2026 !

Pourtant, l'Etat regarde toujours ailleurs. Cette canicule n'est plus un simple aléa climatique ponctuel, mais un phénomène récurrent et structurel. En ce début d'été 2026, la France enregistre déjà un cumul inédit de 511 jours de vigilance canicule, dont 184 jours en alerte rouge — un chiffre qui dépasse à lui seul le cumul des cinq années précédentes. La précocité et l'intensité de la chaleur en ce mois de juin égalent désormais la catastrophe historique d'août 2003. Nos établissements demeurent de véritables passoires thermiques. Certes, vous nous rétorquerez que la rénovation des bâtiments n'est pas du ressort direct du Rectorat, nous le savons bien. Mais l'adaptation des conditions d'examen et la protection des personnels, elles, relèvent de votre entière responsabilité.

Alors, que condamnons-nous ? Nous condamnons fermement le défaut flagrant d'anticipation et l'improvisation permanente qui caractérisent la gestion de cette crise. Dans de trop nombreux établissements, la situation a été dramatique. Contraindre des élèves à composer et des collègues à surveiller par plus de 30°C dans des salles étouffantes relève de l'irresponsabilité pure et simple. En refusant de s'adapter au changement climatique, l'institution met sciemment en danger la santé de tous.

C'est pourquoi l'intensification de l'urgence écologique nous oblige à tirer la sonnette d'alarme quant aux environnements de travail délétères où exercent les maîtres du privé sous contrat. En déléguant la gestion de cette crise à l'échelon local, l'administration crée de flagrantes discriminations et un pilotage à vue inacceptable. Cette politique du coup par coup produit des arbitrages à géométrie variable d'un établissement à l'autre, qu'il s'agisse de suspendre temporairement les cours, de réorganiser le calendrier des examens ou d'accorder des autorisations d'absence. Une chose est sûre : la transition et la rénovation thermiques de nos établissements demeurent, quant à elles, les grandes oubliées des priorités budgétaires.

Certes, nous ne nions pas l'existence des mesures préconisées par Monsieur le Recteur. Mais le problème majeur réside dans le fait qu'il ne s'agit que de simples recommandations, et en aucun cas d'obligations contraignantes. Ainsi, les consignes invitent les chefs d'établissement à "privilégier les salles les plus fraîches" ou, "si possible, à organiser une rotation des salles". La réalité du terrain est implacable : en l'absence d'obligations strictes et de moyens dédiés, ces consignes sont restées parfois lettre morte. Lors de la dernière CCMA, l'administration nous avait présenté son "plan chaleur". Face au fiasco de cette session, nous attendons de toute urgence que ces beaux discours se traduisent enfin par des actes concrets.

D'autant qu'à cette détresse environnementale et physique dans les classes s'est ajoutée, pour les personnels, une surcharge de travail proprement aberrante, frôlant la maltraitance institutionnelle.

2. Surcharge et trajets insensés : le surmenage érigé en système

Le nombre de convocations imposées à certains enseignants est aberrant. Comment l'administration peut-elle justifier que des collègues se voient attribuer jusqu'à 80 copies à corriger dans des délais intenable, tout en devant enchaîner surveillances et jurys d'oraux ? Pour couronner le tout, la carte des affectations a imposé des trajets inconcevables : faire des dizaines de kilomètres voire passer des heures sur la route sous un soleil de plomb pour rejoindre des centres d'examen éloignés est une aberration humaine et écologique. Enfin, les reports de dates de dernière minute, décidés unilatéralement, ont achevé de piétiner la vie professionnelle et personnelle des maîtres, sommés de pallier en permanence l'impréparation de leur propre ministère.

Faut-il aussi rappeler la question des frais de déplacement. Leur remboursement est un parcours du combattant bureaucratique, avec des mois de retard pour être payé. Imposer des trajets sous la canicule à nos frais avancés, pour des clopinettes versées six mois plus tard, est une marque de mépris supplémentaire. Les enseignants n'ont pas à financer le service public de leurs propres deniers !

À ce fiasco logistique s'est greffée une injustice pédagogique majeure lors des épreuves de spécialité.

3. Épreuves de spécialité : le choix de l'injustice et de la déstabilisation

Sur le terrain pédagogique, le constat est tout aussi accablant. En sciences physiques, les sujets ont été de véritables pièges, jugés profondément déstabilisants par les élèves comme par les enseignants : un déluge de questions, des énoncés interminables et un barème en totale rupture avec la réalité des grilles d'évaluation.

Par ailleurs, la rupture d'équité entre les candidats ayant composé sur deux jours différents reste un scandale absolu. Comment osez-vous garantir l'égalité des chances face à de telles disparités de difficulté d'un jour à l'autre ? L'équité du baccalauréat est aujourd'hui une fiction.

À cela s'ajoute le scandale de la "double journée" imposée aux correcteurs. Certains enseignants ont dû évaluer des dizaines de copies la nuit ou le week-end, tout en continuant d'assurer leurs cours en journée devant les autres classes. C'est un épuisement généralisé des personnels que vous organisez sciemment.

Et comment ne pas parler, de surcroît, du mépris financier qui frise l'indécence ? Les barèmes d'indemnisation des corrections et des jurys d'oraux n'ont pas bougé (quelques centimes par copie), ce qui est dérisoire face à l'inflation et à la charge de travail.

Nous dénonçons également le recours abusif et désordonné aux collègues de collège, mobilisés à marche forcée pour boucher les trous de l'organisation du Baccalauréat. Multiplier les convocations hors cycle pour des personnels déjà lourdement sollicités par la préparation et les corrections du Brevet est une preuve supplémentaire de votre gestion à vue.

Un tableau noir que vient parachever l'effondrement d'outils numériques totalement obsolètes.

4. Fiasco technologique : le naufrage de la dématérialisation

Enfin, nous ne tolérerons plus le naufrage technique qui accompagne la numérisation à marche forcée de nos missions. D'une part, les commissions d'harmonisation — pourtant cruciales pour la justice de l'examen — ont été sabotées par les pannes et les blocages récurrents des plateformes ministérielles. D'autre part, l'impossibilité révoltante pour certains maîtres d'accéder tout simplement aux copies dématérialisées a bloqué le travail de correction. S'épuiser sur des serveurs saturés et perdre ses données est devenu la norme. C'est inacceptable.



Déclaration liminaire CCMA du 2 juillet 2026

C'est pourquoi l'examen du Baccalauréat perd toute valeur de cadrage national à mesure que l'administration en précarise et en méprise l'organisation. Une fois de plus, les enseignants ont tenu le système à bout de bras, au détriment de leur propre santé. Nous n'acceptons plus vos postures bienveillantes de façade. Nous exigeons des actes immédiats : un allègement réel de la charge de correction, un réel plan d'urgence face au défi climatique et un respect strict de notre expertise et de notre dignité professionnelle. De plus, la revalorisation urgente du point d'indice est une nécessité absolue, loin du dogme productiviste du "travailler plus pour gagner plus" qui a fait long feu. Si l'administration feint trop souvent d'ignorer nos déclarations liminaires, il est de notre devoir de vous mettre face à vos responsabilités. Ce sentiment d'usure généralisée et le déclassement financier de notre profession ne sont pas des fatalités : ils sont le résultat direct de vos choix budgétaires.

Face à ces dysfonctionnements, le Spelc Versailles ne se contentera pas de jouer les lanceurs d'alerte. Nous continuerons à être vigilants, animés par la volonté farouche de co-construire des solutions concrètes avec l'administration et forts d'une expertise de terrain incontournable que vous ne pouvez plus ignorer !

Merci de votre attention.

Pour transmission au Ministère.

Les élues Spelc Versailles